

**Vincent Locas, avocat**

Conseiller juridique senior

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [vincent.locas@energir.com](mailto:vincent.locas@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 13 avril 2018

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande réamendée d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier  
terminé le 30 septembre 2017**

**Notre dossier : 312-00840**

**Dossier Régie : R-4024-2017**

---

Chère consœur,

Veuillez trouver ci-joint les réponses d'Énergir aux questions 11.1 à 16.1 et 24.1 à 33.11 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie (pièce révisée Énergir-44, Document 1) et aux questions 1.1 à 1.7 de la demande de renseignements n° 2 de la Régie (pièce Énergir-44, Document 2) ainsi qu'un original et onze copies de la demande réamendée mentionnée en titre.

Pour les motifs énoncés aux paragraphes 3 à 8 et 17 et 18 de l'affidavit pour ordonnance de confidentialité de Monsieur Vincent Regnault daté du 20 décembre 2017 (B-0005), mais appliqués à une transaction opérationnelle de vente de fourniture, Énergir dépose sous pli confidentiel, et ce, pour la même période de temps que celle mentionnée auxdits paragraphes de l'affidavit, les informations caviardées contenues à la réponse à la question 26.3 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie (pièce révisée Énergir-44, Document 1).

De surcroît, pour les motifs énoncés à l'affidavit pour ordonnance de confidentialité de Monsieur Martin Imbleau daté du 20 décembre 2017 (B-0009), Énergir dépose sous pli confidentiel, et ce, pour la même période de temps que celle mentionnée audit affidavit, les informations caviardées contenues aux réponses aux questions 29.2, 30.2, 31.1 et 31.3 de la demande de renseignements n° 1 de la Régie (pièce révisée Énergir-44, Document 1).

En outre, pour les motifs énoncés à l'affidavit pour ordonnance de confidentialité de Monsieur Richard Roy daté du 20 décembre 2017 (B-0008), Énergir dépose sous pli confidentiel, et ce, pour la même période de temps que celle mentionnée audit affidavit, la pièce Énergir-44, Document 2 relative à la demande de renseignements n° 2 de la Régie.

- 2 -

Par ailleurs, Énergir dépose également les pièces révisées Énergir-9, Documents 2, 7, 8 et 9, Énergir-12, Documents 2 et 10 et Énergir-26, Document 1.

Enfin, Énergir dépose une liste révisée des pièces.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

*(s) Vincent Locas*

Vincent Locas  
VL/mb

p. j.